RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROS ENTRETIEN ET DE PETITS AMENAGEMENTS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - LOT N°2 : ELECTRICITE, COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES, PASSE AVEC LES SOCIETES SATELEC, ALTELEC ET TERIDEAL SEGEX ENERGIES

DÉCISION N° DM-26-284

EN DATE DU 17 JUILLET 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-228 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Nicolas LECOMTE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-24-306 du 30 septembre 2024 autorisant la signature du marché de travaux de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux – Lot 2 : Electricité, courants forts et courants faibles (notifié le 09/10/2024) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 02 juillet 2026 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet d'augmenter exceptionnellement le montant maximum annuel du marché pour l'année 2026 afin de mener à bien, dans un contexte de réchauffement climatique accéléré, des travaux d'installation de brasseurs d'airs dans deux établissements scolaires de la Ville (ces travaux s'ajoutent à ceux déjà effectués ou prévus pour l'année 2026 sur le lot n°2, rendant nécessaire le relèvement exceptionnel du plafond annuel du marché pour cette année) ;

D É C I D E

DE SIGNER l'acte modificatif n°1 du marché de travaux de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux – Lot 2 : Electricité, courants forts et courants faibles avec les sociétés suivantes :

- SATELEC, sise 24 avenue du Général de Gaulle – 91170 VIRY CHATILLON,
- ALTELEC, sise 2 rue des Piverts – 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE,
- TERIDEAL SEGEX ENERGIES, sise 3 place Gustave Eiffel – Immeuble Florence - 94528 RUNGIS Cedex.

L'acte modificatif n°1 a une incidence financière sur le montant maximum du marché public pour l'année 2026 :

- Montant maximum annuel initial du marché : 400 000 € HT (480 000 € TTC)
- Montant de l'acte modificatif : 60 000 € HT (72 000 € TTC)
- Nouveau montant maximum annuel du marché : 460 000 € HT (552 000 € TTC)

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260717-lmc1H14470H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/07/2026
Date de Publication : 17/07/2026

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, des mobilités et de l'inclusion,

Signé

Nicolas LECOMTE

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260717-lmc1H14470H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/07/2026
Date de Publication : 17/07/2026